



Béziers, le 11/10/2021

Direction générale
des services

Arrêté Conjoint

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Biterrois
Zac de Mercoréat
Ilot 29P – Rue Alphonse Beau de Rochas
BP50
34501 Béziers
Téléphone: 04 67-67-40-10

Affaire suivie par J. Garcia
Références 21/1216

Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 125 – Valros

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Le maire de la commune de Valros,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Eiffage Travaux Public Méditerranée en date du 08/10/2021, qui va effectuer des travaux d'aménagement et calibrage de chaussée pour le compte de Conseil Départemental ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrêtent

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 125 du PR 17+650 au PR 18+200 sur la commune de Valros, du 18/10/2021 au 10/12/2021 de 00h00 à 24h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- circulation interdite

L'itinéraire de déviation sera assuré par les RD18-N9.

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Eiffage Travaux Public Méditerranée, représentée par Monsieur Florian Moissan- 28 avenue de Pézenas Saint Thibéry. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Florian Moissan, 06 03 09 33 43) sous le contrôle de l'agence technique départementale Biterrois.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois
Monsieur le Maire de la commune de Valros
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Valros, le 11/10/2021

Le Maire de Valros

Michel Loup



Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Biterrois

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Paul-Claude Arnaud

Ampliation
Monsieur le Maire de Valros
EDSR 34,
CODIS 34,